

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la session d'ajournement du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 18 juin 2007, à 19 h à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : M. Francis Bouchard, maire des Bergeronnes

Madame la conseillère
et messieurs les conseillers

Julie Dubois
Julien Dufour
Jacques Morris
Martial Hovington
Patrice Imbeault se joint à la session à 20h30

Est absente : Pierrette Larouche, conseillère

Est également présente : Madame la directrice générale
et secrétaire-trésorière, Myriam Lessard

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion;
2. Vérification de la dépense des immobilisations du Service d'incendie au budget
3. Demande de Mme Sylvie Michaud, du 555 du Plateau, achat de terrain
4. Varia; (suite, de la réunion régulière du 11 juin 2007)
 - G. Dossier Mer et Monde
 - K. Dépôt de l'estimé des coûts pour le prolongement du réseau d'eau au Cap Bon-Désir.
 - L. Travaux sur la rue du Bosquet
 - M. Piste d'avion
 - N. Constat d'absence
 - O. Boulangerie d'Hauterive

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION DE LA SESSION D'AJOURNEMENT :

Les membres présents confirment avoir reçu l'avis de convocation de la session d'ajournement dans les délais prescrits.

Les membres du Conseil ont entériné la demande des citoyens afin que les points G. soit traité en priorité.

07-06-1940 Dossier Mer et Monde, accessibilité du service au site Archéo-Topo

CONSIDÉRANT QUE les conseillers ne veulent pas freiner le développement touristique de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'entente que la Municipalité des Bergonnes a signé une convention de gestion ainsi qu'un bail avec la Corporation Arché-Topo;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a délégué ses pouvoirs de gestion du terrain et de la bâtisse à cette Corporation;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers de la Municipalité ont rencontré le Conseil d'administration d'Arché-Topo afin de les sensibiliser à la demande;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil d'administration d'Arché Topo demeurent sur leur position;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Julie Dubois
APPUYÉ PAR le conseiller Martial Hovington
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité en compagnie du président de Mer et Monde visite les lieux près du quai et statue sur un terrain potentiel où les supports à kayaks pourront être déposés.

07-06-1941 Vérification de la dépense des immobilisations du Service d'incendie au budget

CONSIDÉRANT QUE lors de la préparation des prévisions budgétaires, il y a eu omission d'inscrire le budget d'immobilisations du service d'incendie de Forestville au coût de 21,400,00\$;

CONSIDÉRANT QUE ce montant est susceptible de produire un déficit aux états financiers de 2007;

CONSIDÉRANT QU'advenant un déficit, selon les normes du Ministère des Affaires municipales et des régions, il y a possibilité de reporter immédiatement ce déficit aux prévisions budgétaires de 2008;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Morris
APPUYÉ PAR le conseiller Julien Dufour
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité accepte cette dépense pour l'année en cours

07-06-1942 Demande de Mme Sylvie Michaud, du 555 du Plateau, achat de terrain

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'achat à Mme Sylvie Michaud du 555 rue du Plateau; d'une partie du terrain 46-21-5;

CONSIDÉRANT qu'advenant la vente de cette partie de terrain 46-21-5, la Municipalité se verra dans l'obligation de moduler les services de déneigement;

CONSIDÉRANT QU'il y a d'autres opportunités d'achat de terrain pour Mme Michaud;

CONSIDÉRANT QUE si la Municipalité veut conserver cette rue pour un prolongement futur de la rue;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington
APPUYÉ PAR le conseiller Julien Dufour
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité des Bergeronnes refuse de vente cette partie du terrain demandé par Mme Sylvie Michaud.

07-06-1943 Dépôt de l'estimé des coûts pour le prolongement du réseau d'eau au Cap Bon-Désir.

CONSIDÉRANT QUE suite à la rencontre avec le promoteur, M. Marcel Lafrenière, du développement domiciliaire « Développement Belvédère sur le Fleuve »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé au Groupe Conseil TDA, de faire un estimé des coûts du prolongement du réseau d'égout du Camping Bon Désir au lieu prescrit par M. Lafrenière pour l'entrée du développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé déposé par TDA est évalué à 13,633\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit rédiger un projet d'entente et que le processus doit être inclus dans un règlement municipal afin d'inscrire les obligations des deux parties;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Julien Dufour
APPUYÉ PAR la conseillère Julie Dubois
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'acceptation du projet de ce promoteur soit conditionnelle au respect du règlement rédigé à cet effet et à la signature du protocole d'entente rédigé par la firme DAA;

QUE le promoteur s'engage à respecter toutes les clauses de la dite entente avant que des travaux de prolongement soit débutés;

07-06-1944 Travaux sur la rue du Bosquet

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington
APPUYÉ PAR la conseillère Julie Dubois
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De faire réaliser un estimé pour éliminer les eaux de surface qui s'accumulent dans le fossé;

QUE le responsable du dossier soit M. Martial Hovington;

Et de préparer des plans et devis pour aller en soumission cachetée par invitation ;

07-06-1945 Projet d'allongement de la piste d'avion

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Conseil TDA a réalisé un estimé des coûts dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Solen électrique est intéressée à participer financièrement à ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Julie Dubois
APPUYÉ PAR le conseiller Martial Hovington
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité vérifie auprès de Développement économique Canada l'opportunité de recevoir une contribution financière pour la réalisation des travaux;

07-06-1946 Constat d'absence de la conseillère Pierrette Larouche, siège no. 5

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil sont informés de l'absence de trois (3) mois de Madame la conseillère Pierrette Larouche, siège no. 5 aux sessions du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'après vérification du Ministère des Affaires municipales et des régions, il est autorisé de s'absenter pour plus de trois mois selon des motifs sérieux;

ATTENDU QUE cette absence ne cause aucun préjudice aux citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Julie Dubois
APPUYÉ PAR le conseiller Martial Hovington
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la conseillère devra être de retour à son siège en septembre prochain.

07-06-1947 Boulangeie d'Hauterive

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà fait connaître au promoteur les conditions pour installer son commerce près de la Base de Plein-air;

CONSIDÉRANT qu'en date d'aujourd'hui aucune condition ne fut respecter par ce dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Julie Dubois
APPUYÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE La Municipalité des Bergeronnes rencontre le promoteur.

07-06-1948 Fermeture de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Martial Hovington

Que l'assemblée soit et est levée à 20h30

Francis Bouchard
Maire

Myriam Lessard
Secrétaire-trésorière